

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF172

présenté par

M. Bernalicis, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 38**ÉTAT G****Mission « Sécurités »**

Après l'alinéa 1407, insérer les deux alinéas suivants :

« Nombre de suicides dans la police

« Nombre de suicides dans la gendarmerie »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à proposer un indicateur permettant de renseigner le nombre de suicide dans la police et dans la gendarmerie.

L'augmentation des suicides au sein des effectifs de la police du fait de la détérioration de leurs conditions de travail. Récemment, les études de la mutuelle des forces de sécurité (MGP) démontrent que 24 % des policiers se disent confrontés à des pensées suicidaires.

Alors que les effectifs de police et de gendarmerie rencontrent de plus en plus de difficultés, les moyens mis en place pour pallier cette situation sont insuffisants. Les services doivent accomplir leur mission dans des conditions de travail compliquées, passant par le manque de moyens financiers et matériels, jusqu'au manque de reconnaissance des institutions et des administrés.